

# COMMUNE DE CHAMPAGNE

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 16 février 2026 à 19h00

Le Conseil Municipal s'est réuni le 16 février 2026 sous la présidence de Monsieur Philippe Delaplacette, Maire

Secrétaire de séance : Virginie Coste

Pouvoirs : Karine Pottier à Norbert Moulin et Frédéric Dutel à Philippe Delaplacette.

Après approbation du compte-rendu de la séance précédente, l'ordre du jour est abordé.

## **1 – Vote du Compte Administratif 2025**

Cette délibération est ajournée du fait que la commune n'a pu recevoir le compte de gestion définitif transmis par la DGFIP suite à une panne majeurs du site informatique de ce dernier.

## **2 – Acquisitions de terrains**

A CHAMPAGNE (Ardèche) 07340

- Une parcelle de terrain figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
A	2959	RUE DE LA VOULHATE	00 ha 00 a 23 ca

Appartenant à :

Monsieur Lionel JERPHANION, demeurant à HEYRIEUX (38540) 16 lot le Floréal Avenue de l'Europe

Pour l'élargissement de la rue de la Voulhate

Au prix de : 30 euros du m<sup>2</sup>, soit 23 m<sup>2</sup> x 30 € = **690 euros**

Les frais de l'acte de cession seront à la charge de la Commune de CHAMPAGNE.

- Une parcelle de terrain figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
A	1788	RUE LAMARTINE	00 ha 01 a 93 ca

Appartenant à :

Monsieur Alex MALATRAIT demeurant à CHAMPAGNE (07340) 296 Rue Lamartine

Monsieur Pierre MALATRAIT demeurant à CHAMPAGNE (07340) 39 Place Saint-Jean

Monsieur Clément MALATRAIT demeurant à CHAMPAGNE (07340) 25 Rue du Sonneur

Correspondant à l'emplacement réservé n° 10 au Plan Local d'Urbanisme (dispositif de ralentissement de la circulation).

Au prix de : 1 euro du m<sup>2</sup>, soit 193 m<sup>2</sup> x 1 € = **193 euros**

Les frais de l'acte de cession seront à la charge de la Commune de CHAMPAGNE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ACCEPTE les termes des acquisitions et charge Monsieur le Maire de signer toutes les pièces se rapportant à ces dossiers.

### **3 – Révision des statuts du Syndicat des eaux Annonay-Serrières**

Monsieur le Maire présente le projet de révision et de mise à jour des statuts du syndicat des eaux des cantons d'Annonay et de Serrières suite à la demande de Madame la Sous-préfète de mettre les statuts à jour vis-à-vis du Code général des collectivités territoriales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE le projet de nouveaux statuts du syndicat des eaux Annonay Serrières.

### **4 – Droits de préemption**

Vente d'une maison appartenant à la SCI LACRA (consorts Rénaux) au profit de Monsieur Mathevet Jordan et Madame Gentil-Perret Sandra, situé 39 Impasse Saint-Joseph, pour un montant de 295 000 €.

Vente d'une maison appartenant à Monsieur Duculty Bruno au profit de Monsieur Théron Antoine, située 224 Rue Lamartine, pour un montant de 59 000 €.

Vente de 2 chalets appartenant aux consorts Renaux au profit de Monsieur Delaplacette Eric, situés rue de poulet, pour un montant de 175 000 €.

Vente du laboratoire appartenant au laboratoire Aguetant au profit de la Foncière Aguetant, situé rue de Chantecaille, pour un montant de 4 800 000 €.

Le conseil ne souhaite pas préempter.

### **5- Informations diverses**

\*Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du bâtonnier du barreau de l'Ardèche sur le risque qu'un projet de réforme par décret menace les droits des administrés, à savoir, ne plus avoir de recours possible à l'encontre des décisions rendues en fonction du montant ou de la matière, notamment :

- pour les procès de moins de 10 000 €
- pour les fixations de pensions alimentaires devant le Juge aux affaires familiales

\*Monsieur le Maire informe les élus que la course cycliste du Paris-Nice passe à Champagne le jeudi 12 mars 2026 vers 15h30.

\*L'INSEE a transmis les chiffres du recensement de la population, à savoir, au 1<sup>er</sup> janvier 2026, la commune de Champagne compte 652 habitants.

\*Naissance : bienvenu à Dençio au foyer de Monsieur Martins Filipe et Madame Cessio Clara.

*La séance est levée à 19h30*